

## ❖ Infos pratiques :

### ❖ Le barème de cotation des sorties 2020 :

Afin d'harmoniser, au sein du club vosgien le niveau de difficulté et la cotation des randonnées avec l'ensemble des CV, le comité a décidé de mettre en place en 2019 une nouvelle cotation des sorties.

À juste titre, les organisateurs de randonnée veulent informer les participants du niveau de difficulté de la randonnée proposée.

La Commission randonnée (CoRando) a proposé la grille schématisée ci-contre, avec des niveaux allant de 1 à 5. Loin d'être idéale, cette grille a le mérite d'être simple et d'éviter aux participants de mauvaises surprises, voire leur mise en danger ou/et celle du groupe.

En adoptant une grille ainsi harmonisée dans l'ensemble du Club vosgien, la CoRando veut aussi favoriser la lisibilité des activités d'une association à l'autre.

<b>Distance</b>	<b>&lt;10 kms</b>	<b>10-15 kms</b>	<b>15-20 kms</b>	<b>20-25 kms</b>	<b>&gt;25 kms</b>
<b>Dénivelé cumulé &lt; 300 m</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>300 - 600 m</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>600 - 1000 m</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>&gt;1000m</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>

### ❖ Conduite à tenir en cas d'accident

Tous les accidents qui surviennent au cours d'une activité garantie doivent faire l'objet par l'association d'une déclaration écrite dans les 5 jours auprès de la Fédération.

Par courrier au 7 rue du travail 67000 STRASBOURG  
ou par mail à l'adresse suivante: [info@club-vosgien.com](mailto:info@club-vosgien.com).

Aucune déclaration orale ne sera prise en compte.

La déclaration devra impérativement préciser : - coordonnées de la victime et nom de l'association dont elle est membre - date, lieu et circonstances de l'accident.

### ❖ Assistance :

Pour tout besoin d'assistance, contactez MAIF ASSISTANCE 24h/24 7jours/7 au 0800 875 875 (appel gratuit depuis un poste fixe si vous êtes en France) ou au 33 5 49 77 47 78 si vous êtes à l'étranger.

Avant de contacter l'Assistance, veuillez-vous munir des informations suivantes :

- Le numéro de sociétaire (3 077 261 H)
- L'adresse, le numéro de téléphone où MAIF Assistance peut vous joindre.
- L'objet de votre appel.
- Nom, prénom et date de naissance des personnes concernées.
- Nature des blessures ou de la maladie.
- Adresse et numéro de téléphone du médecin traitant.